

VILLE DE MONTBARD

B.P. 90

21506 MONTBARD CEDEX

Tél. 03.80.92.01.34 – Fax. 03.80.89.11.99

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 24 NOVEMBRE 2009

A l'occasion du 20^{ème} anniversaire des droits de l'enfant, Madame le Maire a souhaité présenter au Conseil municipal le film réalisé par des enfants de Montbard, avant la séance du Conseil.

20 ans de droits des enfants en France :

A l'issue de la projection du film, **Mme le Maire** apporte les précisions suivantes :

« En juin 2009, le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies a examiné le bilan de la France. Il a noté de réels progrès : un âge de mariage identique pour les deux sexes (18 ans, alors qu'auparavant les filles pouvaient se marier à 16 ans), ou bien encore la modernisation du cadre législatif de l'accouchement sous X et l'accueil élargi des enfants handicapés à l'école. Le Comité a également souligné des progrès législatifs sur la protection de l'enfance mais a rappelé que les décrets d'application tardaient à être publiés.

Si la France est un des pays au monde qui respecte le mieux la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, le Comité a toutefois pointé de **graves problèmes** : la **pauvreté** qui touche 2 millions d'enfants avec ses conséquences désastreuses sur la scolarité, **l'accès à la santé** et au **logement** ; la **discrimination** qui pénalise les jeunes des banlieues issus de l'immigration ou d'Outre-mer ; la situation des mineurs étrangers isolés qui sont retenus dans les zones d'attente des aéroports ou qui errent dans les rues sans bénéficier d'assistance ; le recours excessif aux mesures répressives, par défaut de structures alternatives à **l'incarcération** des mineurs ; le **fichage** des enfants dans le **fichier "Base élève" de l'Education nationale** et enfin le projet de supprimer l'institution "**Défenseur des enfants**".

Le film présenté a été diffusé pour la première fois vendredi 20 novembre à l'occasion de l'inauguration de l'exposition à la MJC. Une soirée spéciale aura lieu au Cinéma Phénix jeudi 26 novembre et la clôture de ce travail vendredi 27 novembre avec un concert de Daniel Fernandez et une participation du conservatoire de musique et de danse de Montbard. Madame le Maire précise que le droit d'entrée au concert est un jouet ou des fournitures scolaires. Pour les jouets, cela permettra en partenariat avec les Restos du cœur d'offrir un beau Noël aux enfants défavorisés de Montbard. Pour les fournitures scolaires, les discussions sont en cours avec une association œuvrant pour l'école en Haïti.

Enfin, Madame le Maire exprime son espoir que tout ce magnifique travail pourra perdurer et qu'avec l'appui des personnes qui ont coordonné ce projet, en particulier Fabien Ravenet, animateur au Phénix et Sabine Thorès d'Amnesty International, Montbard pourra devenir « ville amie des enfants »....

Lancée par UNICEF France et l'Association des Maires de France (AMF) en 2002, «Ville amie des enfants» a pour objectif de servir la cause des enfants à travers un réseau de villes dynamiques engagées à promouvoir des actions pour améliorer leur vie quotidienne, à développer la participation et l'écoute des enfants et des jeunes et à développer un esprit de solidarité internationale ».

Séance du Conseil du 24 Novembre 2009

Présents : Christelle SILVESTRE – Jean BONNAMY – Marion MONGOUACHON - Françoise KROL – Ahmed KELATI – Annick DROYER – Gérard COMBETTE – Jean-Paul DREYER – Annie SALEMBIER - Marc FINCO - Jacques COLLIGNON – Lucette CHARPENTIER - Catherine LANGLET – Germain CAMUS – Karen VANHAMME - Frédéric RAVENET – Patrick FOURNEL-HAAS – Marie-Thérèse RIBEIRO - Jacky PITAUD – Louise TRONCON – Maria MARCOS – Frédéric JULIEN - Abdaka SIRAT – Laurence PORTE.

Absents excusés : Thierry BOURCIER

Délégations de pouvoirs : Martine GAUMET à Gérard COMBETTE - Aurélie GARRAUT à Ahmed KELATI – Christelle GUARRO-ROMEY à Annick DROYER – Jean-Pierre RIFLER à Louise TRONCON.

M. Patrick FOURNEL-HAAS a été élu secrétaire de séance

COMMUNICATIONS – INFORMATIONS DU MAIRE :

1/ ECONOMIE

Métal Valley a lancé un groupe de travail hebdomadaire concernant le suivi des nouveaux arrivants sur Montbard ; évidemment la Ville est partenaire en ce qui concerne en particulier le logement mais aussi l'accueil des jeunes enfants et la prise en charge de visite sur site, pour présenter à des personnes qui souhaiteraient s'installer sur Montbard, un certain nombre d'équipements sur la Ville.

L'objectif de **200 emplois minimum et nouveaux** d'ici 2013 est maintenu ! Valinox notamment, a embauché une centaine de personnes sur 2009 mais il y a une partie importante de ces emplois qui est liée à des basculements sur l'usine de Montbard. Les 200 emplois annoncés d'ici 2013, sont des emplois nouveaux, à venir et extérieurs à Montbard. Cependant, le niveau de qualification demandé sur ces nouveaux emplois, est plus important et n'est pas sans poser de problème aux candidats montbardeois non qualifiés.

Les porteurs du projet du centre commercial ont déposé le dossier le 18 novembre en CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial). Le dossier entre dans sa phase administrative, et il faut attendre de savoir si cette commission valide ou non l'implantation de ce centre commercial. La municipalité espère que les projets concurrents sur la Communauté de communes ne feront pas obstacle à ce projet qui est important pour Montbard.

Les élus travaillent en parallèle pour la **redynamisation du centre ville** :

- Les architectes sont d'ores et déjà à pied d'œuvre sur la réhabilitation de l'immeuble **BERARDI-PARISOT**. Il s'agit de logements et d'un commerce qui feront l'objet d'une étude préalable via un cahier des charges. M. KELATI est en charge de ce dossier.
- **Le plan de circulation**. M. Combette en charge de ce dossier pourra apporter des précisions ; le travail avance bien dans les commissions et suivra une phase plus large de concertation puis d'essai.
- Le projet de **mobilier urbain** avance bien et le lycée commence à proposer des prototypes. Le Maire suit directement ce dossier avec Mme Gaumet pour les emplacements. L'action en faveur des commerces est en cours d'étude avec les services de l'Etat. Le dossier est coordonné par Mme Krôl et M. Camus.

2/ SOCIAL

La Commune enregistre un nombre très important d'impayés notamment sur les services facturés directement aux familles : cantine, centre de loisirs mais également ordures ménagères qui sont de la compétence de la Communauté de communes. Le nombre de personnes sollicitant le service d'aide sociale a augmenté.

Les élus travaillent pour apporter des réponses adaptées à une situation nouvelle liée à la crise:

- augmentation du nombre de personnes potentielles pouvant accéder à la **prime de fin d'année** : l'année dernière 35 personnes en ont bénéficié, cette année cette aide est ouverte à toutes les personnes qui ont le RMI aujourd'hui appelé le RSA : cela ne concerne cependant pas toutes les personnes qui ont le RSA mais le RSA Base correspondant à l'ancien RMI.
- création d'une **aide au chauffage : les informations seront données dans le prochain bulletin municipal**. Cela ne résoudra pas tout mais apportera une aide aux plus défavorisés.
- mise en place d'un **microcrédit** en 2010.

3/ SITUATION FINANCIERE

Suivi du contrat élus de la majorité – citoyens :

Madame le Maire rappelle que l'analyse précise des finances de la Ville avait contraint la nouvelle municipalité à augmenter fortement les impôts. En contre partie, les élus de la majorité se sont engagés sur un certain nombre de mesures présentées dans un contrat « Elus de la majorité – citoyens ».

Aujourd'hui, Madame le Maire peut communiquer les premiers résultats et à cet effet, elle donne lecture d'une lettre ci-après, de la Direction régionale des finances publiques et de la préfecture de Région.

MONTBARD

15 SEP. 2009



Arrivée N°

Dijon, le - 9 SEP. 2009

La Directrice régionale des Finances publiques
De la Région Bourgogne et du Département de la Côte d'Or

Le Préfet de la Région Bourgogne
Préfet de la Côte d'Or

Madame le Maire,

Dans le cadre du réseau d'alerte sur les finances des collectivités locales, nos services ont été amenés à procéder récemment à une étude des comptes 2008 de votre commune, qui a mis en lumière la fragilité de certains ratios de gestion.

Comme vous le savez, la commune de Montbard se trouve dans le réseau d'alerte depuis plusieurs années, une réunion s'est d'ailleurs tenue en sous-préfecture en 2008 en votre présence et avec le comptable local.

Consciente de cette situation, vous avez pris au cours de l'exercice 2008 certaines mesures en vue de son amélioration. C'est pourquoi une progression très sensible du résultat comptable (différence entre les produits et les charges de fonctionnement) a été constatée, soit 1 271 993 €, plaçant de ce fait la commune au-dessus de la moyenne départementale (191 € par habitant pour la commune et 172 € par habitant pour le département), grâce à :

- une augmentation des impôts locaux
- une diminution des charges de personnel de 2.41 %
- une baisse des achats et charges externes de 4.74 %
- une réduction des charges financières de 3.59 %.

Au niveau de la section d'investissement, 3 012 035 € de dépenses d'équipement ont été exécutées. Le recours à 2 000 000 € d'emprunts a été opéré. L'encours total de la dette au 31/12/2008 est de 19 532 887 € et laisse toujours la commune à un haut niveau d'endettement (2 940 € par habitant pour la commune - 901 € par habitant pour le département).

Le fonds de roulement est en amélioration (602 473 € en 2007 - 1 184 908 € en 2008), tout comme la CAF nette, positive après remboursement des dettes bancaires (297 735 €).

La situation financière de Montbard a évolué favorablement en 2008; nous vous encourageons à poursuivre la maîtrise des charges de fonctionnement, tout en limitant les investissements et de ce fait, le recours à l'emprunt.

Madame Christelle SILVESTRE
Maire de Montbard
21500 MONTBARD

.../...

DRFIPDSPL\AF2009-39 Montbard



Nos services demeurent à votre écoute dans votre démarche de rétablissement de cette situation financière.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Pour la Directrice régionale des Finances publiques
L'Administrateur des Finances publiques

Gilles MARCHAL

Pour le Préfet et par délégation,
La Sous-Préfète de Montbard

Catherine QUINGUÉ-BOPPE

L'amélioration de la situation financière est donc un fait établi et par la Région et par la Préfecture. Une analyse provisoire des comptes 2009 réalisée par les services de la Ville donne les résultats suivants :

- la baisse des charges de fonctionnement par rapport à 2008 continue (notamment le chapitre 11, qui correspond aux dépenses courantes) ; on devrait atteindre normalement encore une baisse de 4,30%.
 - au niveau du chapitre 66 qui correspond aux intérêts des emprunts, la baisse devrait atteindre 8,16%.
 - les dépenses d'investissement atteignaient en 2008 3,12 Millions. On estime dépenser en 2009 1,4 Million.
 - quant au recours à l'emprunt, il était de 2 Millions en 2008 et sera, selon l'estimation des besoins, de 1 Million en 2009.
- Les chiffres sont encore à affiner d'ici la clôture du compte administratif de l'exercice 2009 mais la prévision est bonne et on continue à améliorer l'état des finances de la Ville.

Il reste bien sûr de grosses incertitudes sur l'avenir notamment concernant la Taxe Professionnelle. Cela fait partie de l'ordre du jour et sera évoqué ci-après.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 24 SEPTEMBRE 2009

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 24 septembre 2009 est adopté avec 20 voix pour la majorité, les 6 conseillers de l'opposition ne participant pas au vote.

2009.104 - Installation d'un nouveau conseiller municipal – Madame Marie-Thérèse RIBEIRO

Suite à la démission de Monsieur Jean-Pierre LAURIN du Conseil municipal de la Ville de Montbard, Madame Marie-Thérèse RIBEIRO, la candidate suivante sur la liste du groupe « Montbard j'y crois ! », est installée officiellement en qualité de conseiller municipal.

2009.105 – Vœu du Conseil municipal sur les projets du Gouvernement relatifs à l'organisation territoriale et à la suppression de la taxe professionnelle

A l'unanimité, le Conseil municipal adopte le vœu sur les projets du Gouvernement relatifs à l'organisation territoriale et à la suppression de la taxe professionnelle :

AFFIRME son attachement indéfectible à la décentralisation, conçue comme la possibilité pour des conseils démocratiquement élus au plus près des besoins des concitoyens de mener les projets d'intérêt public local qu'ils ont librement identifiés,

FORMULE le vœu que le Département et la Région puissent continuer à apporter librement, dans le cadre de la solidarité territoriale, une contribution indispensable au financement des équipements et des projets municipaux,

EXPRIME son inquiétude face à la réduction des dotations versées par l'Etat aux collectivités locales, face à la réforme de la taxe professionnelle remplacée par des impôts moins dynamiques, principalement à la charge des ménages, et sans que soit garantie une compensation intégrale et pérenne pour chaque commune,

SOUHAITE que la définition des périmètres des intercommunalités et la détermination des compétences qu'elles exercent demeurent fondées sur le libre choix des communes,

APPELLE le Gouvernement et les Parlementaires à engager une véritable réforme des finances locales, à renforcer les acquis de la décentralisation, la solidarité territoriale et le rôle primordial des communes dans la gestion des services publics de proximité et comme pilier de notre démocratie.

2009.106 - Communication des décisions du Maire prises dans le cadre des compétences déléguées

En vertu de la délibération 2008.177.03 du 25 juin 2008, Mme le Maire informe l'assemblée qu'elle a pris les décisions suivantes :

- 2009/80 - Prix des entrées pour le spectacle « Chanson pour les enfants l'hiver » de la compagnie L'EYGURANDE le 21 octobre 2009 à 3 euros pour l'entrée individuelle à partir de 6 ans.
- 2009/81 - Modification de la prestation et ajustement du montant de la rémunération pour la mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage concernant la réfection de la voie parallèle à la RD905 et reprise du mur de soutènement conformément à l'avenant N°1.
- 2009/82 - Acceptation d'un don anonyme de 210 euros.
- 2009/83 - Acceptation d'un don anonyme de 130 euros.
- 2009/84 – Marché relatif au service public de transports scolaires - avenant n° 1 : modifications des horaires et des itinéraires représentant une augmentation de 4 481,36 € HT.
- 2009/85 - Institution d'une régie de recettes pour le service de navette de transport urbain du 2 octobre au 30 décembre 2009.
- 2009/86 – Prolongation de la régie de recettes pour le service de navette de transport urbain jusqu'au 30 décembre 2009
- 2009/87 – Nomination d'un régisseur titulaire de la régie de recette pour le service de navette de transport urbain à compter du 2 octobre 2009
- 2009/88 – Annulation de la décision 2009.85
- 2009/89 – Modification de l'acte constitutif de la régie de recettes spectacles : un fonds de caisse de 200€ est mis à la disposition du régisseur
- 2009/90 – Prix des entrées pour le spectacle « Dernière station avant l'autoroute » des productions Cinéma Théâtre et Comédie le samedi 7 novembre 2009 à 15 euros pour l'entrée individuelle et à 10 euros pour les groupes, comité d'entreprises et étudiants.

- 2009/91 – Prix des entrées pour le spectacle « Avatars » de la compagnie des Gens le vendredi 20 novembre 2009 à 12 euros pour l'entrée individuelle et à 8 euros pour les groupes, comité d'entreprises et étudiants.
- 2009/92 – Résiliation à compter du 31 octobre 2009 du contrat de location consenti à Madame Ginette BONNIFET domiciliée au 8, rue Alfred Debussy à Montbard, pour le terrain à usage de jardin.
- 2009/93 – Prix des entrées pour le spectacle « Chansons Brassens et Compagnie » du groupe Quartet Les Pieds s'entêtent à 10 euros pour l'entrée individuelle et à 7 euros pour les groupes, comité d'entreprises et étudiants.
- 2009/94 – Marché relatif à l'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage : avenant n° 1 relatif au changement de dénomination du contractant : « Société NORISKO COORDINATION SAS » se substitue à DEKRA Conseil HSE.
- 2009/95 - Marché relatif à l'exutoire de Corbeton – Mission SPS : avenant n° 1 relatif au changement de dénomination du contractant : « Société NORISKO COORDINATION SAS » se substitue à DEKRA Conseil HSE.
- 2009/96 – Acceptation d'un don fait à la Ville de Montbard par Madame FENEYROU : tableaux ayant appartenus à son frère, Paul PASSE.
- 2009/97 – Acceptation d'une indemnité de 370 € proposée par AXA Assurances pour le sinistre survenu le 23 mai 2009 au terrain d'honneur.

2009.107 – Election de 2 adjoints au Maire

Suite à la vacance du 3^{ème} et du 7^{ème} poste d'adjoint au maire :

- un suite à la démission de Jean-Pierre LAURIN de ses fonctions de conseiller municipal,
- un suite à la démission de Gérard COMBETTE de ses fonctions d'adjoint, pour convenances personnelles, l'intégralité des adjoints restants remonte dans le tableau du Conseil municipal.

Le Conseil municipal procède à l'élection des 7^{ème} et 8^{ème} adjoints au Maire.

Sont élus, avec 21 voix:

Annie **SALEMBIER** : 7^{ème} adjoint au maire de la ville de Montbard

Jacques **COLLIGNON** : 8^{ème} adjoint au maire de la ville de Montbard

2009.108 – Modification des commissions municipales : dénomination et désignation

A l'unanimité, le Conseil municipal **désigne** comme suit les commissions municipales et leur composition :

Commission	Membres
Finances – Communication	Président : Christelle SILVESTRE - Maire
	Jean BONNAMY
	Françoise KROL
	Gérard COMBETTE
	Marc FINCO
	Frédéric RAVENET
	Frédéric JULIEN
	Laurence PORTE
Solidarités	Président : Christelle SILVESTRE - Maire
	Jean BONNAMY
	Annie SALEMBIER
	Catherine LANGLET
	Christelle GUARRO-ROMEY
	Marie-Thérèse RIBEIRO
	Jean-Pierre RIFLER
	Louise TRONCON
Economie – Tourisme	Président : Christelle SILVESTRE - Maire
	Françoise KROL
	Jacques COLLIGNON
	Marc FINCO
	Germain CAMUS
	Patrick FOURNEL-HAAS
	Maria MARCOS
	Laurence PORTE
	Président : Christelle SILVESTRE - Maire
	Jacques COLLIGNON
	Aurélié GARRAUT

Environnement – Développement durable	Catherine LANGLET
	Germain CAMUS
	Patrick FOURNEL-HAAS
	Maria MARCOS
	Frédéric JULIEN
Travaux – Urbanisme – Logement	Président : Christelle SILVESTRE - Maire
	Ahmed KELATI
	Martine GAUMET
	Gérard COMBETTE
	Jean-Paul DREYER
	Christelle GUARRO-ROMEU
	Abdaka SIRAT
	Jacky PITAUD
Culture – Affaires scolaires – Animations	Président : Christelle SILVESTRE - Maire
	Ahmed KELATI
	Annick DROYER
	Jean-Paul DREYER
	Thierry BOURCIER
	Frédéric RAVENET
	Louise TRONCO
	Jacky PITAUD
Santé - Sport	Président : Christelle SILVESTRE - Maire
	Marion MONGOUACHON
	Annick DROYER
	Lucette CHARPENTIER
	Karen VANHAMME
	Marie-Thérèse RIBEIRO
	Abdaka SIRAT
	Jean-Pierre RIFLER

2009.109 – Indemnité de fonction des élus : modification de la délibération n° 2008.177.05 B

Le Conseil municipal par 21 voix (groupe majorité) et 7 abstentions (groupes de l'opposition) :

- **rappelle** qu'à compter du 22 mars 2008, date de l'installation du Conseil Municipal, le montant des indemnités de fonction du Maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire, constituée par les indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires des mandats locaux, fixée aux taux suivants :

- Maire : 55 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015 + 20 %
- Chacun des 8 adjoints : 15 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015 + 20 %

- **précise** que chacun des 8 conseillers municipaux délégués par le Maire pour seconder les adjoints, percevra le % d'indemnité suivant : 6,68 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015 + 20 %

2009.110 – Modification partielle de la désignation des représentants du Conseil municipal au sein des commissions et organismes divers

A l'unanimité, 21 voix pour (groupe majorité), les 7 membres des groupes de l'opposition ne participant pas au vote, le Conseil municipal **décide** les changements suivants au niveau des représentants du Conseil municipal au sein des commissions et organismes divers :

1. Commission d'appel d'offres

- Patrick FOURNEL-HAAS : membre titulaire à la place de Jean-Pierre LAURIN
- Annie SALEMBIER : membre suppléant à la place de Patrick FOURNEL-HAAS

2. Conseil d'administration du Collège Pasteur

- Annick DROYER : membre titulaire à la place de Aurélie GARRAUT
- Germain CAMUS : membre suppléant à la place de Annick DROYER

3. Conseil d'administration du Lycée professionnel Eugène GUILLAUME

- Annick DROYER : membre titulaire à la place de Aurélie GARRAUT

4. Caisse des Ecoles

- Frédéric RAVENET à la place de Aurélie GARRAUT

5. Conseil d'administration de l'Institution Buffon

- Annick DROYER : membre titulaire à la place de Aurélie GARRAUT

6. Communauté de Communes du Montbardois

- Marion MONGOUACHON : délégué titulaire à la place de Jean-Pierre LAURIN

- Marie-Thérèse RIBEIRO : délégué suppléant à la place de Marion MONGOUACHON

7. Office municipal des sports

- Marion MONGOUACHON : à la place de Jean-Pierre LAURIN

- Lucette CHARPENTIER : à la place de Frédéric RAVENET

2009.111 – Budget principal : Décision modificative budgétaire n°2

A l'unanimité, le Conseil municipal vote la décision modificative budgétaire n°2 au budget principal conformément aux écritures ci-dessous :

Section de fonctionnement

Article	N°opération	Désignation	Dépense		Recette	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
657364		Subvention de fonctionnement budget annexe		5 200,00		
673		Titre annulé sur exc. Antérieur		100,00		
						0,00
Total				5 300,00		0,00
Total dépenses ou recettes				5 300,00		0,00

Section d'investissement

Article	N°opération	Désignation	Dépense		Recette	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
2031	801	Electricité/sécurité	71,53	0,00		
2112	516	Marché de voirie 2005-2008	0,00	8 561,00		
21311	903	Bâtiments administratifs	0,00	15 163,60		
21318	504	Réhabilitation de locaux	5 000,00	0,00		
21318	901	Equipements sportifs	7 076,00	0,00		
2132	902	Logements communaux	13 000,00	0,00		
2132	903	Réhabilitation de locaux	0,00	2 371,33		
2152	805	Mobilier urbain	167,14	0,00		
21534	910	Travaux électrique	0,00	124 392,19		
2188	809	Acquisitions diverses	781,26	0,00		
1325	910	Travaux électrique	0,00	0,00		69 122,92
238	910	Travaux électrique	0,00	0,00		55 269,27
Total			26 095,93	150 488,12		124 392,19
Total dépenses ou recettes				124 392,19		124 392,19

Situation budgétaire avec prise en compte de la décision modificative n°2

SECTION	DEPENSE	RECETTE
FONCTIONNEMENT	11 020 946,62 €	12 861 492,98 €
INVESTISSEMENT	15 666 991,57 €	15 666 991,57 €

2009.112 – Budget annexe eau et assainissement : Décision modificative budgétaire n°1

A l'unanimité, le Conseil municipal vote la décision modificative budgétaire n° 1 au budget annexe eau et assainissement conformément aux écritures ci-dessous :

Section de fonctionnement

Article	Désignation	Dépense		Recette	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
6811	Dotation aux amortissements		111,00		
23	Virement à la section d'inv.		287,00		
777	Quote-part des subv. d'investissement				398,00
Total			398,00		398,00
Total dépenses ou recettes			398,00		398,00

Section d'investissement

Article	Désignation	Dépense		Recette	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
13918	Autres		398,00		
281532	Réseaux d'assainissement				111,00
21	Virement de la section de fonct.				287,00
Total			398,00		398,00
Total dépenses ou recettes			398,00		398,00

Situation budgétaire avec prise en compte de la décision modificative n°1

SECTION	DEPENSE	RECETTE
FONCTIONNEMENT	1 083 230,30 €	1 409 270,37 €
INVESTISSEMENT	1 680 036,98 €	1 680 036,98 €

2009.113 – Budget annexe bulletin municipal : Décision modificative budgétaire n° 1

A l'unanimité, le Conseil municipal vote la décision modificative budgétaire n° 1 au budget annexe bulletin municipal conformément aux écritures ci-dessous :

Section de fonctionnement

Article	Désignation	Dépense		Recette	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
6237	Publication		5 200,00		
7474	Subventions communes				5 200,00
Total			5 200,00		5 200,00
Total dépenses ou recettes			5 200,00		5 200,00

Situation budgétaire avec prise en compte de la décision modificative n°1

SECTION	DEPENSE	RECETTE
FONCTIONNEMENT	31 920,00 €	31 920,00 €

2009.114 – Budget annexe eau et assainissement : Admission en non valeur des titres de recettes

A l'unanimité, le Conseil municipal admet en non valeur deux titres de recettes émis sur le budget annexe Eau et Assainissement, pour un montant total de 68,70 €.

2009.115 – Marché de transport scolaire : Avenant n°2

A l'unanimité, le Conseil municipal décide la passation de l'avenant n°2 au marché de transport scolaire, pour un montant estimé pour une année scolaire à 3.037,37 € HT.

2009.116 – Renouvellement du marché « Travaux d'entretien et de petits investissements sur la voirie communale »

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de renouveler le marché à bons de commande relatif aux travaux d'entretien et de petits investissements sur la voirie communale pour une durée de 4 ans, pour un montant minimum de 45 000€ HT et maximum à 150 000€ HT par an.

2009.117 – Gestion de l'aire des gens du voyage : Fixation des tarifs et adoption du règlement intérieur

A l'unanimité, 21 voix pour (groupe majorité) et 7 abstentions (groupes de l'opposition), le Conseil municipal fixe les tarifs pour l'aire d'accueil des gens du voyage et adopte le règlement intérieur.

1/ Tarifs par emplacement :

Redevance de stationnement par nuitée	2,00 € : emplacement de 2 places 3,00 € : emplacement de 3 places
Caution (restituée lors du départ si absence de dégradation ou dette)	100,00 €
Eau	application du tarif en vigueur sur la commune (pour mémoire tarif 2009 : 3,44 € TTC / m3 consommé)
Electricité	0,17 € / Kwh consommé

2/ Tarifs des dégradations :

BLOC SANITAIRE :	tarif TTC
Plomberie / intervention	75,00 €
Bouton poussoir de douche	60,00 €
Pommeau de douche	50,00 €
Siphon de sol	50,00 €
Bouton poussoir Chasse d'eau	60,00 €
Cloison de douche	100,00 €
Porte manteau	50,00 €
Support d'aide au relevage WC	50,00 €
Porte	900,00 €
Poignée de porte	30,00 €
Loquet intérieur WC ou douche	30,00 €
Serrure	380,00 €
Barillet	50,00 €
Arrêt de porte (chainette)	30,00 €
Grille d'aération	25,00 €
Grille d'accès au local technique	50,00 €
Chauffage de douche	150,00 €
Eclairage Douche et sanitaire	80,00 €
Cellule de détection de présence	50,00 €
Vanne 1/4 de tour de robinet	20,00 €
Robinet extérieur	50,00 €
Raccord flexible d'eau	30,00 €
Evier, WC, bouchés anormalement	15,00 €
Tuyaux d'évacuation des eaux usées	50,00 €
Bac à laver (évier)	250,00 €
Prise électrique	50,00 €
Disjoncteur électrique	30,00 €
Coffret électrique	300,00 €
Eclairage bloc sanitaire	50,00 €
WC en porcelaine PMR (personnes à mobilité réduite)	200,00 €
Evier PMR	100,00 €

Robinet évier PMR	50,00 €
Fauteuil douche PMR	150,00 €
Carreaux m ²	25,00 €
Graffiti, tag	25,00 €
Clé sécurisée	65,00 €
Auvent de toit	200,00 €
Toiture bloc (l'élément)	200,00 €
Raccord de peinture au m ²	200,00 €
Poubelle manquante	150,00 €
EMPLACEMENT	
Trou dans le sol	30,00 €
Etendoir à linge	150,00 €
Trou dans les murs	150,00 €
ESPACES VERTS :	
Clôture grillagée / ml	40,00 €
Pelouse dégradée / m ²	10,00 €
Arbre dégradé / U	100,00 €
Arbuste dégradé / U	50,00 €
LIEUX COMMUNS :	
Portillon	450,00 €
Portail d'accès	4 500,00 €
Panneau signalétique	300,00 €
Candélabre	2 600,00 €
Ampoule de candélabre	150,00 €
Poubelle détériorée	75,00 €
Poubelle manquante	150,00 €
Extincteur	70,00 €
Coffret EDF	1 000,00 €
LOCAL D'ACCUEIL	
Graffiti, tag	25,00 €
Fenêtre	250,00 €
Grille de protection	250,00 €
Raccord de peinture au m ²	200,00 €
Eclairage extérieur	50,00 €

2009.118 – Conservatoire de musique et de danse : réduction des frais de scolarité pour les élèves de la classe de violon

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'appliquer une réduction (à titre exceptionnel) de 15% sur les frais de scolarité 2009/2010 pour les élèves de la classe de violon (21 élèves) du Conservatoire de musique, considérant qu'ils ont bénéficié de seulement 8 cours sur les 12 prévus au 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2009/2010, en raison de l'absence du professeur pour raisons de santé.

2009.119 - Création de 2 postes d'agents contractuels pour besoins occasionnels

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de créer, à compter du 1^{er} décembre 2009 :

- un emploi occasionnel d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe, pour une durée de 3 mois, renouvelable une fois,
- un emploi occasionnel d'adjoint technique 2^{ème} classe, pour une durée de 3 mois, renouvelable une fois.

2009.120 – Conservatoire de musique et de danse : Demande de renouvellement d'adhésion au niveau 3 du schéma départemental des enseignements artistiques du Conseil général de la Côte d'Or

A l'unanimité, le Conseil municipal sollicite le renouvellement d'adhésion au niveau 3 du schéma départemental des enseignements artistiques du Conseil général de la Côte d'Or, pour le Conservatoire de musique et de danse de Montbard, pour une durée de quatre ans.

2009.121 – Vente des locaux ex ANPE et du terrain situé entre les deux bâtiments ex ANPE et ex ASSEDIC à POLE EMPLOI BOURGOGNE

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de vendre à Pôle Emploi les locaux de l'ancien ANPE et de la parcelle de terrain (environ 50 m²) située entre les deux bâtiments au prix estimé par les Domaines : soit 180.000 euros.

2009.122 – Vœu en faveur de l'enseignement de la langue allemande

A l'unanimité, le Conseil municipal adopte le vœu suivant présenté par Madame Porte :

Les élus du conseil municipal de Montbard souhaitent attirer l'attention de Monsieur le Député et Président du Conseil général de Côte d'Or et de Monsieur le Sénateur et Président de la Région Bourgogne, sur cette situation locale emblématique des incertitudes pesant sur l'apprentissage de la langue de Goethe.

QUESTIONS DIVERSES

1/ Proposition de Mme Porte

Mme Porte s'adresse au Conseil :

« Je souhaite apporter ce soir au Conseil une proposition et souhaite être force de proposition. De nombreuses villes de France parrainent un élément de force maritime, de la Marine française. En Bourgogne, Dijon et la Frégate « Cassar », Beaune et « Le Monge », Chalon sur Saône et « L'Acmit », Nuits St Georges et un sous-marin d'attaque nucléaire de type « Rubis ». Ce parrainage, c'est un acte très fort de la communauté civique, un marqueur de l'attachement au devoir de défense. Et cela contribue à quelque chose d'essentiel et nous avons là le correspondant défense face à nous, c'est le renforcement du lien armée/nation. C'est un acte honorifique qui permet d'entretenir d'étroites relations entre le bâtiment maritime et la ville marraine, et soit dit entre nous, cela ne coûte rien. Si le nom de Montbard est mondialement connu, c'est en relation avec son savoir faire nucléaire et le travail du métal. Ce sont des atouts importants. Or, une nouvelle génération de sous-marins nucléaires d'attaque est en construction et sera opérationnelle à partir de 2017. Et il y a, je crois, des éléments, des générateurs nucléaires, qui sont faits à Montbard peut-être, en tous cas en Bourgogne, c'est sûr. Cette génération de nouveaux sous-marins nucléaires d'attaque ce sont les « Barracuda » et ces bâtiments seront très peu nombreux. Et de très nombreuses villes seront candidates. C'est donc dès maintenant que les dossiers de candidature se montent ; il y a une circulaire en date de mars 1994 que j'ai consultée et vraiment on rentre dans tous les critères qui font que l'on privilégie dans les parrainages, les villes ; c'est la Marine, oui, mais sachez qu'il y a une préparation militaire marine en Bourgogne ; on a des marins en Bourgogne. Et il y a davantage de volonté de parrainer des communes qui ne sont pas littorales justement pour renforcer ce lien armée/nation. C'est donc vraiment dès maintenant que tout se joue, même si 2017 cela paraît très loin. C'est maintenant que cela va se décider. Donc, pour toutes ces raisons, j'attache une grande importance à ce que la première magistrate ait la volonté politique de proposer la ville de Montbard pour un parrainage d'un sous-marin nucléaire « Barracuda ». Alors bien sûr, je n'attends pas une réponse dès maintenant, mais on a là une fantastique opportunité parce que parrainer un bâtiment de guerre comme ces fleurons de la technologie française qui vont sillonner tous les océans - on a un TGV Montbard certes - mais c'est Montbard sur tous les océans. Imaginez quand la frégate « Cassar » appareille, systématiquement elle sort le drapeau de la ville de Dijon. Il y a aussi un ensemble d'échanges, avec des temps forts de l'histoire de la ville, des commémorations de la ville, il y a des délégations qui viennent, qui peuvent venir dans les écoles et il y a là toute une synergie très intéressante à mettre en œuvre ; et puis c'est Montbard, ville nucléaire, on l'affirme, on est la ville leader mondial en ce domaine, et puis d'un autre côté c'est le devoir de défense, c'est un acte de la communauté civique ».

Mme Porte informa Mme le Maire qu'elle lui communiquera la circulaire.

Mme le Maire lui répond que cette proposition sera étudiée par la commission concernée et le correspondant défense.

2/ Question de Mme Porte :

« Le projet ancien, d'une nouvelle zone commerciale portée par Intermarché doit voir le jour. C'est un projet de développement économique, locomotive économique, dont chacun se réjouit. Cependant, cela ne doit pas nous conduire à négliger le commerce de proximité très lié à la vision d'avenir du centre-ville. J'ai proposé lors des conseils municipaux des 18 février et 21 avril 2009, que la municipalité prenne ses attaches auprès du FISAC, le Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce.

Je constate que des municipalités de villes de même strate que Montbard : Tonnerre début 2009, Semur dernièrement, ont été à l'initiative d'études avec l'aide du FISAC. Et je me demande même si à Châtillon il n'y a pas quelque chose qui est entrain de se mettre en place avec le FISAC.

Pourquoi cette proposition est-elle restée lettre morte jusque là ?

Il est urgent et responsable de mettre en place un Plan de Dynamisation du Commerce de Proximité sur la base d'une étude précise et sérieuse pour établir une véritable stratégie gagnant-gagnant, pour les commerçants comme pour les consommateurs, qui doit accompagner le développement commercial local ».

Mme Krol lui répond : « Je veux bien reprendre la balle au bond notamment sur le FISAC : vous parlez de « Sauvegarde » moi j'ai le mot « Services » (Fonds d'intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) concernant les initiales du sigle. Nous avons avec Germain Camus déjà travaillé sur le sujet, notamment sur le contenu de ce que pouvait être un « FISAC » pour la Ville de Montbard ; effectivement vous parliez de locomotive en termes de centre commercial pour Montbard ; il était quand même aussi important que l'on accompagne et que l'on mette toutes nos énergies, en tout cas beaucoup d'énergie pour accompagner ce projet ; et qu'enfin les porteurs de projets puissent s'installer sur leur nouveau site pour qu'effectivement, ce bâtiment Intermarché, Bricomarché ...etc., le centre commercial

donc puisse être réellement une locomotive pour Montbard. Et ce qui simultanément nous conduisait naturellement sur des dispositifs tels que le FISAC, pour en parallèle commencer à travailler dessus afin d'ouvrir des discussions et d'établir des études sur la faisabilité d'un tel processus sur Montbard. Et nous avons déjà engagé un certain nombre de démarches qui seront bientôt étudiées en commission. Donc la démarche est déjà engagée. Car on ne veut surtout pas délaissier le centre ville et, à notre sens, le centre commercial et enfin sa création sur un site un peu plus approprié, va enfin nous permettre de réellement soutenir les commerces de proximité, les commerces du centre ville et les développer. Je pense que cela va permettre un nouvel essor, cela va être une nouvelle opportunité pour Montbard ».

Mme le Maire ajoute : « On avait souhaité vraiment ne pas prendre les choses que par un seul bout ; on a déjà travaillé longuement sur la circulation, sur le logement (Parisot-Bérardi), sur le mobilier urbain etc. Et nous avons eu besoin de lancer des billes et des points avant de lancer officiellement la démarche ».

Mme Langlet intervient à son tour : « Mme Porte, à un autre niveau, puisqu'on parle de faire vivre un petit peu les commerçants de Montbard, je vous rappellerai que pour les colis des anciens, les achats ont été faits chez les commerçants de Montbard et que forcément le poids sera peut-être moins élevé par rapport à une grande surface. Mais cela a été sujet de critiques, c'est pour cela que je me permets de vous rappeler notre priorité ».

Mme Porte rétorque : « cela dépend des choix qui sont faits ; j'ai quand même signalé l'opportunité dès début 2009. Et la Commission développement économique, on n'en a jamais parlé, du reste pour le peu qu'elle se réunisse de toute façon ! »

Germain Camus intervient : « Pour répondre à Mme Porte, Madame le Maire m'a donné cette mission qui a traîné un petit peu parce que j'étais très « chargé ». J'ai fait du benchmarking pour voir ce qui se passait dans les autres Communes. On a fait un courrier à la Sous-préfecture, car il s'agit d'une décision de la Sous-préfète de mettre en route un FISAC. Dès qu'on aura son accord, la Commission se réunira et un groupe de travail sera constitué avec un programme ».

3/ Questions de M. Pitaud

Question n°1 : « Le procès verbal du Conseil municipal du 24 octobre 2008 semble ne pas avoir été distribué ni adopté, je vous en avais fait la remarque au dernier conseil. Ce procès-verbal devra être adopté ».

Mme le Maire répond : « Il y a bien eu un compte-rendu mais pas de procès-verbal, cela est exact, mais le problème est que ni la DGS ni la secrétaire actuelle n'étaient en poste au moment de la tenue de cette réunion. Il est donc un peu difficile de réécouter les bandes et de refaire un conseil après coup. Cela demande beaucoup de travail : il faut 35 à 40 heures pour réaliser un procès-verbal. Donc oui, il doit être réalisé, oui il sera réalisé, non ce n'est pas urgent, donc on le fera dès qu'on aura le temps suffisant pour le faire ».

Question n°2 : « Le projet navette qui a été mis en place en été a donné pendant ces deux mois d'après vous des résultats encourageants et d'après moi un résultat très décevant. Financièrement chaque personne transportée a coûté un peu plus de 100 euros à la collectivité. Je voudrais savoir où on en est à ce jour, avec deux mois supplémentaires et je me demande s'il n'y aurait pas une réflexion à mener, s'il ne serait pas judicieux de réfléchir à une solution « taxi à la demande » qui coûte à Montbard 6 euros et qui serait beaucoup moins chère et plus adaptée. 6 euros d'un côté, 100 euros de l'autre ».

M. Kélati : « Il s'agit d'une période d'essai de deux mois qui a été prolongée, et normalement c'est en progrès ».

M. Pitaud interroge : « Passer de 61 à 63 personnes c'est un progrès ? ».

Mme le Maire intervient « C'est quand même profondément choquant de critiquer le fonctionnement de la navette alors que l'on est sur une période de test qui a été prolongée. Cette proposition de navette était quand même dans toutes les professions de foi que j'ai pu lire. Donc c'était quelque chose qui était fortement attendue. On ne peut pas comme cela, juger et démonter une chose qui n'est pas installée ; d'abord il faut du temps et ensuite il faut une évaluation. Vous êtes vous-même dans la commission et l'évaluation se terminera au 31 décembre 2009 ».

M. Pitaud rétorque : « Je ne critique pas, je fais une proposition différente. Vous non plus vous n'avez pas écouté ma question : je demande qu'en est-il à ce jour avec deux mois supplémentaires et je ne démolis pas la navette, et je dis : ne serait-il pas plus judicieux de réfléchir à une solution plus adaptée ? ».

Mme le Maire répond : « On a une période d'essai de 3 mois, on vous donnera les résultats comme on l'a fait pour la période de l'été ».

M. Pitaud insiste : « 3.000 euros par mois, sur 2 mois cela fait 6.000 euros et on a transporté 61 personnes ! ».

Mme le Maire répète à M. Pitaud que l'analyse se fera à la fin de la période d'essai, qu'elle sera étudiée en commission et qu'il pourra alors faire ses propositions et les chiffrer pour voir si une solution est meilleure que l'autre.

Question n°3 : « Un courrier en date du 26 septembre 2009 vous a été adressé par Patrimoine en Musique, cela fait deux mois, comme annoncé au dernier conseil. A ce jour je n'ai pas reçu de réponse, la Commission Culture qui a eu en charge ce dossier, s'est réunie deux fois sans avoir ces éléments à l'ordre du jour, pourquoi y a-t-il rétention d'information ? »

Mme le Maire répond : « C'est peut-être parce que l'on ne vous aime pas ! Non, pour être plus sérieuse, le courrier que vous m'avez envoyé ne contenait pour moi aucun élément nouveau par rapport à la proposition qui avait été faite de subvention 2009. Donc cela demandait un temps de réflexion et d'étude un peu plus long. Oui, cela sera étudié. Sincèrement je botte en touche, cela n'était pas prioritaire mais cela sera étudié. La manifestation ayant eu lieu, on a traité les choses urgentes, mais cela sera traité ».

La séance est levée à 23H45